



HAUTE AUTORITÉ DE SANTÉ

Indicateurs de qualité et de sécurité des
soins

Infections associées aux soins en secteur PSY

Résultats annexés au rapport 2019

Campagne 2019 - Données 2018

Ce document accompagne le rapport des résultats nationaux des indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) 2019. Il présente les résultats, issus du recueil 2019 - données 2018, de l'indicateur « Infections associées aux soins en secteur PSY », sous la coordination de la Haute Autorité de Santé.

Cet indicateur donne une image du niveau de qualité de la prise en charge au sein de chacune des structures concernées. Les IQSS sont aussi, au niveau national et sous forme agrégée, un observatoire de la qualité des soins dans les établissements de santé français.

Ces résultats détaillés

Ces résultats détaillés (classements, référentiels) ne prennent pas en compte les résultats du contrôle qualité réalisé par les ARS dans le cadre de l'orientation nationale d'inspection contrôle (ONIC) demandée par l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS) (délai trop tardif).

Où retrouver les résultats de votre établissement ?

Les résultats complets individuels et comparatifs de chaque établissement ainsi que l'analyse complémentaire sont accessibles sur la plate-forme QualHAS. Pour y accéder, contacter le service DIM de votre établissement.

Les résultats des indicateurs diffusés publiquement par établissement sont disponibles sur le site Scope Santé, site d'information sur la qualité des prises en charge dans les établissements de santé à destination des usagers mis en place par la HAS en partenariat avec le ministère de la Santé. www.scopesante.fr

Pour en savoir plus

Le descriptif des indicateurs est disponible sur le site Internet :

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_970481/ipaqss-recueils-des-indicateurs

Pour nous contacter

Pour toutes questions relatives aux indicateurs, le service EVoQSS (Évaluation et Outils pour la Qualité et la Sécurité des Soins) vous répondra par e-mail : contact.iqss@has-sante.fr

Rapport validé par le Collège de la Haute Autorité de Santé le 11 décembre 2019.

© Haute Autorité de Santé - décembre 2019

Sommaire

Dispositif national des indicateurs de qualité et de sécurité des soins	4
Consommation de solutions hydro-alcooliques en secteur PSY	5
Résultats régionaux	6
Résultats par catégorie	8

Dispositif national des indicateurs de qualité et de sécurité des soins

Depuis 2006, la Direction Générale de l'Offre de Soins (DGOS) et la Haute Autorité de santé (HAS) ont mis en œuvre un recueil national d'indicateurs afin de disposer, pour l'ensemble des établissements de santé, de tableaux de bord de pilotage de la qualité et de la sécurité des soins. Ceci s'inscrit dans l'approche globale de l'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins dans les établissements de santé.

Ce suivi d'indicateurs de qualité et de sécurité des soins (IQSS) produisant des données comparatives, est utilisé à des fins de pilotage interne, de régulation au niveau régional et national, et de transparence vers les usagers (diffusion publique^[1]). Ce programme de déploiement national des indicateurs est discuté en Comité de concertation qualité et sécurité des soins en établissement de santé, organisé par la HAS, et regroupant l'ensemble des parties prenantes dont les fédérations d'établissements de santé, les représentants des directeurs et des présidents de CME, les directeurs généraux des agences régionales de santé, la CNAM et des représentants des usagers.

La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires renforce l'utilisation des indicateurs de qualité au sein des établissements de santé. Elle constitue un progrès pour le droit à l'information collective de l'utilisateur en rendant obligatoire la publication, par chaque établissement de santé, d'indicateurs sur la qualité des soins. Dans ce cadre, **la liste des IQSS mis à la disposition du public est fixée annuellement par arrêté ministériel.** Ceci concerne certains IQSS obligatoires, imputables aux établissements de santé et ayant fait l'objet de plus d'une campagne nationale de recueil. Cette diffusion de leur résultat par les établissements de santé est accompagnée par la diffusion publique nationale sur le site Scope Santé (www.scopesante.fr). **Les résultats des établissements pour ces indicateurs y sont présentés avec un code couleur et leur classe A, B, C, selon qu'ils sont supérieurs (A), égaux (B) ou inférieurs (C) à l'objectif national de performance. Cet objectif national de performance correspond à une valeur fixée pour plusieurs années et pour chaque indicateur diffusé publiquement.** Il permet aux établissements de santé de disposer d'un repère correspondant au seuil minimum de qualité à atteindre. L'objectif est défini en concertation avec le comité de concertation et avec les structures professionnelles concernées par le thème.

Du fait de l'utilisation croissante des indicateurs (diffusion publique aux usagers, tableaux de bord de pilotage, contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM), dispositifs d'incitation financière à la qualité (IFAQ), etc...), **un contrôle qualité de leur recueil est effectué.** Depuis 2013, une orientation nationale inspection-contrôle de l'IGAS coordonnée par la DGOS et la HAS s'applique à l'ensemble des indicateurs nationaux de qualité et de sécurité des soins diffusés publiquement. Le principe de ce contrôle qualité du recueil des IQSS diffusés publiquement est de s'assurer de la fiabilité de l'autoévaluation réalisée lors des campagnes nationales de mesure, par l'utilisation d'une procédure de contrôle aléatoire. Le champ de cette inspection vise chaque année jusqu'à 25% des établissements de santé, ayant réalisé le recueil, par région : la moitié est tirée au sort aléatoirement et l'autre moitié est au choix de l'ARS. Le recueil des indicateurs peut être non validé par le contrôle : dans ce cas le résultat est annulé. Il est indiqué comme non validé sur le site Scope Santé.

Ce dispositif complet permet d'objectiver les progrès réalisés par les établissements de santé concernant la qualité et la sécurité des soins.

^[1] La loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires renforce l'utilisation des indicateurs de qualité au sein des établissements de santé et constitue un progrès pour le droit à l'information collective de l'utilisateur en rendant obligatoire la publication, par chaque établissement de santé, d'indicateurs sur la qualité des soins.

Consommation de solutions hydro-alcooliques en secteur PSY

► Analyse nationale

Indicateur : Consommation de solutions hydro-alcooliques en secteur PSY	
Nombre d'établissements répondants	460
Minimum	0%
1er quartile	39%
Médiane	56%
3e quartile	85%
Maximum	476%

► Répartition des établissements par classe

	Indicateur : Consommation de solutions hydro-alcooliques en secteur PSY						Total
	Objectif de performance dépassé Classe A		Objectif de performance atteint Classe B		Objectif de performance non atteint Classe C		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Données 2018	66	14.32	79	17.2	315	68.5	460

Résultats régionaux

► Médianes régionales

ES composant la référence nationale	Médiane nationale
460	56

Régions	Nombre d'ES	Médiane par région
Auvergne-Rhône-Alpes	51	56
Bourgogne-Franche-Comté	18	54
Bretagne	28	44
Centre-Val de Loire	22	48
Corse	5	81
Grand Est	29	63
Guadeloupe	1	72
Guyane	0	-
Hauts de France	43	70
Ile de France	84	55
Martinique	3	61
Normandie	16	38
Nouvelle Aquitaine	37	51
Occitanie	49	85
Océan Indien	3	84
PACA	50	57
Pays de la Loire	21	39

► **Classes par région (en %)**

	Indicateur : Consommation de solutions hydro-alcooliques en secteur PSY						Total
	Classe A		Classe B		Classe C		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
Région							
Auvergne-Rhône-Alpes	8	15.7	8	15.7	35	68.6	51
Bourgogne-Franche-Comté	1	5.6	1	5.6	16	88.9	18
Bretagne	3	10.7	0	0.0	25	89.3	28
Centre-Val de Loire	1	4.5	2	9.1	19	86.4	22
Corse	0	0.0	3	60.0	2	40.0	5
Grand Est	3	10.3	5	17.2	21	72.4	29
Guadeloupe	0	0.0	0	0.0	1	100.0	1
Guyane	0	0	0	0	0	0	0
Hauts de France	11	25.6	4	9.3	28	65.1	43
Ile de France	14	16.7	16	19.0	54	64.3	84
Martinique	0	0.0	1	33.3	2	66.7	3
Normandie	1	6.3	1	6.3	14	87.5	16
Nouvelle Aquitaine	3	8.1	7	18.9	27	73.0	37
Occitanie	11	22.4	18	36.7	20	40.8	49
Océan Indien	0	0.0	3	100.0	0	0.0	3
PACA	9	18.0	8	16.0	33	66.0	50
Pays de la Loire	1	4.8	2	9.5	18	85.7	21

Résultats par catégorie

► Médianes par catégorie d'établissement

ES composant la référence nationale	Médiane nationale
460	56

Catégorie ES	Nombre d'ES	Médiane par catégorie d'établissement
CH	191	48
CHU	23	52
CLCC	74	63
ESPIC/EBNL	160	81
Privé	12	63

► Classes par catégorie d'établissement (en %)

Catégorie	Indicateur : Consommation de solutions hydro-alcooliques en secteur PSY						Total
	Classe A		Classe B		Classe C		
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
CH	10	5.2	16	8.4	165	86.4	191
CHU	4	17.4	3	13.0	16	69.6	23
CLCC	14	18.9	13	17.6	47	63.5	74
PSPH/EBNL	37	23.1	45	28.1	78	48.8	160
Privé	1	8.3	2	16.7	9	75.0	12



Toutes les publications de la HAS sont téléchargeables sur

www.has-sante.fr